

# Compte-rendu du 1<sup>ER</sup> conseil d'école du 17/11/2022

## Présentation des personnes présentes + personnes excusées

Personnes excusées : Monsieur l'Inspecteur, Mme De Conto, Mme Clément (bus), Mr Serge DEUILHE, maire de St Lys.

### Personnes présentes :

- Les enseignantes : Mmes Viguier, Lopez, Mokhtari, Caisso, Pater, Mahé, Morère.
- La directrice : Mme Massat
- Parents d'élèves élus : Mme Brethous, Mme Lequen, Mme Thiery.
- Mr Fabrice Planchon adjoint délégué aux affaires scolaires
- Mme Caron chargée des missions enfance et jeunesse à la mairie concernant la scolarité et jeunesse.
  
- Mme Fournier, psychologue scolaire du 1<sup>er</sup> degré, représentante du RASED
- Mme Gobbo Directrice ALAE.

### **Rôle du Conseil d'école :**

#### **Pour rappel et à titre informatif :**

Le conseil d'école se réunit pour évoquer les questions qui touchent à l'école en général, il n'aborde pas les questions individuelles.

Les enfants et les enseignants sont les principaux acteurs de cette communauté éducative que représente notre école.

Les parents, les parents d'élèves élus, la mairie, l'ALAE, l'agglomuretain en sont les partenaires principaux et nécessaires.

Les questions d'ordre particulier ou relevant du fonctionnement spécifique d'une classe devront être étudiés dans un autre cadre.

#### ➤ Sera proposé au vote :

- Le règlement intérieur

#### ➤ Seront proposés pour information les autres points à l'ordre du jour.

### **1- Résultats aux élections des parents d'élèves élus :**

Elles se sont déroulées le vendredi 07 octobre 2022

8 sièges ont été pourvus sur les 8 à pourvoir

1 seule liste ASPAREL

Pas d'incidents notifiés

**398** électeurs inscrits

**228** votants

**206** suffrages exprimés

**22** bulletins nuls ou blancs

Soit un taux de participation de **57,29** % participation légèrement supérieur / à l'année précédente.

Difficulté à recruter des parents dans la communauté éducative. On a dû procéder à des relances.

Pour diminuer l'impact écologique, peut-être pourrions-nous grouper le matériel électoral des familles dans la même enveloppe en y disposant 2 étiquettes ? Pour les familles monoparentales ou séparées, naturellement on adapterait le matériel.

La mairie n'y voit pas d'inconvénient cependant cela va demander au directeur un ajustement et de l'anticipation pour répertorier les familles monoparentales ou séparées et informer la mairie de la quantité d'enveloppes à préparer.

La liste des parents élus est affichée sur le panneau à l'extérieur de l'école, dans le hall d'entrée et sur le blog.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux parents élus.

## **2- Règlement intérieur**

2 modifications concernant les retards et les sorties sur temps scolaires : lecture des modifications.

Les modifications du règlement intérieur ci-dessus ont été votées à l'unanimité.

## **3- Effectifs :**

**204** élèves à la rentrée 2022-2023 (contre 198 au 1<sup>er</sup> CE 2021/2022)

### **Avec la répartition suivante :**

2 PS à 26 et 25

1 PS/MS à 26

1 MS à 24

1 MS/GS à 24

1 GS à 26

1 MS occ à 25 et 1 GS occ à 28.

1 arrivée en janvier d'un GS.

9 enseignantes avec la décharge de direction.

8 ATSEMS dont 1 nouvelle qui remplace Mme Cournet en disponibilité.

1 une ATSEM volante remplaçante rattachée à notre école mais qui peut intervenir dans d'autres écoles de l'agglomuretain.

2 AESH pour 3 enfants sous PPS (plan personnalisé de scolarisation) : 2 enfants ont une AESH individualisée. Sur les temps de soin de ces enfants, les AESH interviennent auprès de l'élève qui bénéficie d'une AESH mutualisée.

Des stagiaires ATSEM interviendront régulièrement dans l'école.

#### **4- APC**

Elle a lieu : le lundi, mercredi et jeudi de 11h35 à 12h soit 25min réparties sur 30 semaines.

Chaque enseignant choisit parmi ses élèves ceux qui ont besoin d'une aide particulière pour remédier à une difficulté passagère ou utilise ce moment pour travailler certaines compétences en petit groupe.

Le mercredi les élèves ayant CLSH ne participent pas à ces activités.

L'accord des parents est obligatoire pour la participation à l'APC. Pour faciliter les démarches, une autorisation est signée pour l'année.

Les familles sont informées des dates de prise en charge ainsi que du domaine travaillé. La première période a débuté le 23 septembre pour laisser le temps aux enseignantes de connaître les élèves et de proposer des activités pertinentes.

Normalement avant chaque période de vacances, au moment où les enfants sont le plus fatigués, il n'y a pas de séances d'APC.

#### **5- Rythmes scolaires**

Les écoles de St Lys doivent à nouveau statuer en début d'année 2023 sur les rythmes scolaires : 4 jours ou 4 jours ½ comme c'est actuellement le cas.

Aucune école de l'agglomération n'est à 4 jours actuellement. Il sera donc difficile de modifier cette organisation qui impacte les partenaires ALAE et transport. Pour la mairie, toutes les écoles doivent s'harmoniser.

Le conseil d'école devra se réunir impérativement avant le mardi 10/01/2023 si des modifications sont à prévoir.

Ce moment peut être l'occasion d'une modification des horaires d'ouverture et fermeture de l'école, notamment le décalage de 5 minutes par rapport aux horaires de l'élémentaire.

Fin août, la mairie avait contacté l'agglomération afin de connaître l'impact humain et financier d'une modification des horaires. A l'heure actuelle pas de retour en rapport avec ce questionnement. La mairie doit relancer l'agglomération à ce sujet. Après consultation des 2 directrices (ALAE et école), il semblerait que le décalage de 5 minutes des ouvertures et fermetures des portes de l'école maternelle par rapport aux horaires actuels n'ait pas un impact trop important sur l'organisation. Il faut travailler sur le passage des responsabilités en particulier au niveau de la garderie bus du matin.

Un sondage auprès des parents d'élèves va être mis en place afin de connaître leur avis à propos des horaires de l'école et du rythme de la semaine. Un lien électronique devrait être transmis aux parents d'élèves pour compléter un formulaire en ligne.

Un mot pourra être mis dans les cahiers de liaison afin de relayer l'information.

## 6- Santé scolaire

### Situation COVID

On est actuellement au niveau du socle. L'accueil des élèves se fait normalement avec toujours une attention particulière au lavage des mains et à l'aération régulière des locaux. Depuis peu le protocole nécessite de faire remonter les cas COVID signalés dans l'école.

**12 PAI à ce jour.** Tous les PAI sont à jour pour les familles qui ont complété les documents et rapporté les médicaments. Pour les familles qui n'ont pas remis les documents, la directrice estime que les PAI ne sont pas reconduits et elle a rendu les médicaments aux familles.

La directrice rappelle qu'il est de la responsabilité des parents de signaler la nécessité d'un PAI et de fournir tous les documents demandés complétés ainsi que les médicaments. Dans le cas où les parents ne nous les fourniraient pas, après plusieurs rappels, l'école décline toutes responsabilités en cas de problématiques.

Les parents ne sont pas assez rigoureux dans le traitement des dossiers de PAI. **Pour la direction, c'est un travail très fastidieux de vérification surtout que maintenant pour tous les PAI reconduit à l'identique ou juste avec une modification de posologie, c'est à la directrice de reconduire automatiquement les PAI, ils n'ont plus besoin d'être visés par le médecin scolaire.** Les parents, les médecins ont tendance à oublier que les enseignantes et le personnel ne sont ni médecin ni infirmier et que les protocoles doivent être clairs et précis pour permettre une application efficace et sans danger. Les médecins scolaires se faisant rares, certaines tâches ont été déléguées aux directeurs, ce que nos regrettons.

Rappel : Pour un PAI allergie, il nous faut absolument un avis d'un médecin allergologue pour prendre en considération cette allergie.

**PMI :** réalise des bilans de santé des enfants de 3-4 ans, vérification de la vue, de l'ouïe, du niveau de langage.... La PMI a déjà vu certains enfants de MS en ce début d'année les mardis. Les familles sont informées et doivent communiquer le carnet de santé de l'enfant et répondre à un questionnaire.

Les élèves de PS seront vus ultérieurement.

Nous avons une nouvelle infirmière scolaire, Florence Allain, qui interviendra à la demande de l'équipe auprès des élèves de GS ou pour des sensibilisations, à l'hygiène dentaire par exemple. Son bureau est située sur le collège Léo Ferré comme précédemment.

## 7- Sécurité

**Ouverture et fermeture des portes** : cette année, il semblerait que les horaires soient mieux respectés par les familles. Le maintien des 2 entrées est efficace pour fluidifier le flot des parents.

**Incivilités** : le personnel doit encore faire face à quelques incivilités voire agressions verbales de certains parents qui ne se contrôlent pas dès lors qu'ils sont frustrés ou mécontents. Si le personnel s'autorisait à parler aux familles avec le même vocabulaire et manifester les gestes menaçants, il y aurait déjà eu de nombreuses plaintes à la gendarmerie.

Les responsables de l'agglomuretain ont rédigé un mot à l'attention des familles au vu des incivilités répétées dans les différentes structures.

Par ailleurs, certaines familles s'autorisent à reprocher à l'école de ne pas réaliser certaines procédures ou modifications administratives alors que cela incombe aux familles de faire les démarches nécessaires. L'école n'a pas toutes les responsabilités et les familles doivent prendre leurs responsabilités.

**Exercice incendie** : 1<sup>er</sup> exercice d'évacuation a eu lieu le jeudi 30 septembre au matin.

L'alarme n'est pas entendue du côté de l'ALAE, signal trop faible.

La gestion de cette problématique doit être traitée par les services techniques pendant les vacances de février.

**PPMS** plan particulier de mise en sûreté : un exercice imposé et obligatoire a eu lieu le vendredi 14 octobre 2022 sur le thème de l'intrusion/attentat et un 2<sup>nd</sup> exercice sera programmé en 4<sup>ème</sup> ou 5<sup>ème</sup> période pour risques ou catastrophes naturelles.

Ce 1<sup>er</sup> exercice a été réalisé en présence d'un élu Mr Laborde, de la police municipale et d'un parent d'élèves élu ainsi que d'un représentant des services techniques.

Tout s'est déroulé avec efficacité parce que le personnel était informé et préparé donc à l'écoute des signaux cependant dans une situation réelle certaines fonctionnalités sont à vérifier.

La directrice a fait remonter à la mairie les éléments qui restent à améliorer pour que la sécurité de tous soit assurée, à savoir pour les plus importants :

-l'absence de verrou aux petites toilettes des enfants de l'ancien bâtiment : réalisé lors de la semaine suivant l'exercice.

-l'absence de film occultant. Mise en place pendant les vacances de la Toussaint, la classe 5 aura des rideaux.

-signal inaudible ou absent (ALAE et bureau de la directrice, cl7) : ceci devrait aussi être vérifié pendant les vacances de février.

**Pour le prochain exercice confinement, toujours pas de takie-walkie fonctionnel, la mairie attend le retour des autres directeurs afin que M Novak puisse s'en occuper.**

**Questions des parents d'élèves : concernant la problématique de réception des SMS informant du déclenchement de l'alarme intrusion ?**

Mr Planchon : concernant les SMS, tous les directeurs d'école, la police municipale et la mairie doivent être mis au courant, par l'envoi d'un SMS, du déclenchement de l'alarme et de l'arrêt de l'alarme (fin d'exercice).

Nous demandons un éclaircissement de ce fonctionnement car seul le SMS de fin ont été reçus.

Les problèmes rencontrés ont été signalés et devraient être gérés par les services concernés. Ne pas hésiter à relancer.

**Y a-t-il des exercices prévus durant le temps ALAE ?**

L'exercice incendie est obligatoire donc prévu.

L'exercice PPMS n'est pas obligatoire et ne sera pas fait. Mme la directrice de l'ALAE lors du passage de la commission de sécurité a vu la conduite à tenir et identifier les différents lieux pour se cacher.

Les parents souhaiteraient qu'un exercice puisse être tout de même réalisé, la directrice va se renseigner auprès de ses supérieurs pour voir dans quelles conditions cet exercice peut-être mis en place.

## **8- Présentation du RASED**

Mme FOURNIER psychologue scolaire représente le RASED.

Coordonnées : [rased-hg15.st-lys@ac-toulouse.fr](mailto:rased-hg15.st-lys@ac-toulouse.fr) Tél :05 61 91 62 83

Le RASED, Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté est *«chargé d'accompagner les élèves rencontrant des difficultés persistantes qui perturbent les apprentissages scolaires : son travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants des classes, permet une meilleure réponse en équipe aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves».*

*«Les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire, en appui et en accompagnement de l'action des enseignants des classes. Elles ont pour objectif de **prévenir et de remédier** aux difficultés scolaires persistantes qui résistent aux aides apportées par les enseignants des classes». (circulaire du 2014-107 du 18 août 2014)*

**Un «RASED» est constitué de trois types d'intervenants :**

- **un enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante pédagogique** dit «enseignant d'adaptation», ou Maître «E», qui *«intervient lorsque l'élève manifeste des difficultés avérées à comprendre et à apprendre alors même que ses capacités de travail mental sont satisfaisantes. Ses actions visent à la maîtrise des méthodes de travail, à la stabilisation des acquisitions et à leur transférabilité, à la prise de conscience des manières de faire qui conduisent à la réussite» (Circulaire du 30-04-2002)*

- **un enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante rééducative** dit «rééducateur» ou Maître «G», dont les missions sont :
  - restaurer chez l'enfant la communication, l'estime de soi et le désir d'apprendre.
  - permettre à l'enfant de faire évoluer son rapport aux exigences de l'école.
  - aider l'enfant à prendre conscience de ses capacités .
- **Un psychologue scolaire** (Psychologue Éducation Nationale 1<sup>er</sup> degré, EDA), qui aide à «*comprendre les difficultés d'un enfant et contribue à faire évoluer la situation*» (circulaire du 18 août 2014). Il participe à des temps de concertation avec les enseignants, à des temps d'échange avec les familles, et à des réunions (équipes éducatives et de suivi), avec les familles et les partenaires de l'aide, réalise des observations en classe. Il met en place, auprès des enfants, des entretiens et bilans, ceci avec l'accord écrit des familles. Il se met en lien avec les partenaires de soins, toujours sous réserve de l'acceptation de la famille.

**Le RASED propose donc des aides (individuelles ou en groupe) auprès des élèves en difficulté**, en lien avec les enseignants des classes et à partir de leurs demandes, réalisées lors des concertations ou synthèses classes de début d'année, organisées par le directeur. Les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires sont membres des équipes des écoles au sein desquelles ils interviennent.

**Le RASED participe également aux réflexions autour des situations d'élèves, à la recherche de solutions, à la mise en place et au suivi si nécessaire de projets d'aide** (dont PPRE, PAP, ou PPS pour élèves en situation de handicap). Ceci en lien avec les équipes pédagogiques, les parents, les référents de scolarité pour les PPS et, suivant les situations, avec les partenaires sociaux ou de soins.

### Organisation actuelle (2022-2023) :

**Mme Fournier, psychologue scolaire** qui intervient sur les écoles : Florence Arthaud et Le Petit Prince à St-Lys, ainsi que les groupes scolaires de Ste Foy de Peyrolières et de Rieumes.

**Mme Poirel, enseignante spécialisée, maîtresse «E»**, intervient en classe ou hors la classe auprès d'élèves de Cycle 2 (CP, CE1, CE2). Les écoles et la durée d'intervention sont déterminées en réunion de Pôle Ressource en fonction des besoins repérés.

**Mme Bonadéo, enseignante spécialisée, maîtresse «G»**, dont le poste est basé à Rieumes, intervient sur le secteur sud de la circonscription (Rieumes, Bérat, Lherm, Labastidette, Poucharramet).

Notre supérieur hiérarchique, Monsieur Respaud, est l'Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN) de la circonscription HG15, basée à Fonsorbes. Il est responsable du pilotage du RASED et du Pôle Ressource, dont nous faisons partie. Certaines situations particulières ou sensibles sont soumises à la réflexion du Pôle ressource de la circonscription.

## **9-Transports scolaires**

2 circuits avec 1 accompagnatrice seulement depuis la rentrée. Un temps de régulation a été nécessaire pour gérer le transfert des élèves entre le bus et l'école. A priori le fonctionnement mis en place est efficace.

13 Enfants transportés

Dès lors qu'un mouvement de grève est annoncé, le service bus est annulé.

Mme Caron, à la mairie, gère maintenant administrativement les dossiers de bus, établit le lien avec le conseil départemental et transmet les informations qui sont relayées au personnel et aux familles par mail, SMS et mot via le cahier de liaison. C'est Mme Clément qui gère sur le terrain le personnel bus.

Mme Alléguède n'a pas été remplacée car ses missions dépassées le cadre de son contrat, les missions ont été réattribuées au personnel compétent.

**Sur la commune, 180 enfants utilisent le service de transport scolaire soit 18% des inscrits.**

**Questions des parents : en l'absence d'un animateur bus quel est le fonctionnement ?**

Mme Clément peut remplacer un animateur à condition qu'elle soit informée à temps. Si jamais il n'y a pas d'accompagnateur dans le bus, les enfants de moins de 6 ans ne seront pas transportés et les familles devront faire le nécessaire pour les déposer à l'école.

## **10 - ALAE**

Effectifs ALAE, fréquentation :

- matin 30 enfants pour 3 animateurs
- Pause méridienne 148 enfants pour 14 animateurs
- Soir 76 enfants pour 10 animateurs avec départs échelonnés des animatrices à partir de 16h15 (1), 16h30 (4) et 1 arrivée, 18h00 (2), 18h15 (1). Entre 18h15 et 19h 2 animateurs présents.

**Les effectifs sont en très forte augmentation.**

Les parents souhaiteraient que la brochure soit complétée avec les horaires du CLSH du mercredi et des vacances scolaires.

**Questions des parents d'élèves :**

Concernant les TAE : La remise en place des TAE est impossible pour des raisons budgétaires.

Quels sont les projets mis en place par l'équipe d'animation ? Les projets sont prévus pour janvier, ils sont en cours d'élaboration.

Les parents d'élèves regrettent que le spectacle et les animations proposées en septembre aient été annoncés un peu trop tardivement. La directrice ALAE promet une communication plus efficace dans le temps et informe de la bonne participation des familles. Ces portes-ouvertes en septembre sont à reconduire.

Pourquoi les familles n'ont plus accès au hall de l'ALAE ?

Les parents ne rentrent pas dans le hall de l'ALAE pour des questions de sécurité : lors de la passation de responsabilités, il y avait trop d'agitation, les enfants et les familles

restaient trop longtemps dans cet espace. Cette organisation permet une meilleure gestion du flux des parents.

La directrice d'ALAE réitère sa demande de l'occupation de la salle d'archives municipales sur le temps périscolaire. La mairie y réfléchit et prend note de la demande.

## 11- Les Budgets :

**Budget fonctionnement** cad le budget qui permet l'achat des fournitures scolaires : **7272€**. Ce budget est calculé en fonction des effectifs de l'année scolaire précédente et sur la base de **36€** par enfant.

**Budget aménagement, équipement d'école, de classe : 1000€** commande de chaises, tables. Une rallonge exceptionnelle de ce budget doit être votée lors du prochain vote du budget de la commune pour permettre l'achat du matériel manquant : lits....

**Subvention mairie : 3232€** pour l'achat de biens durables ou les sorties scolaires et le financement du spectacle de Noël soit **16 €** par enfant. Elle est restée inchangée par rapport à l'an passé.

**Budget transport : 3434€** permet de financer le bus pour Aqualudia et les sorties école et cinéma et d'autres sorties pédagogiques soit **17 €** par enfant

**Coopérative et OCCE** : elle est alimentée par les dons des familles et de la mairie et les bénéfices de la vente de photos....

L'école est affiliée à l'OCCE qui contrôle les comptes et règle les frais d'adhésion qui s'élèvent à **2,37€** par coopérateur (élève + enseignant) soit 507,18€

Elle permet de payer les 3 séances de cinéma dans le cadre du projet école et cinéma. Elle permet aussi de financer les sorties scolaires et les transports, les achats de petits matériels pédagogiques liés au projet de classe et d'école, les ingrédients pour la cuisine...

La participation est de **2512€**, 60% des familles ont participé, ce qui correspond à 12€25 par élève. Certaines familles ont été très généreuses, ce qui compense la non-participation de certaines.

### **Question des parents d'élèves : quel projet d'achat de matériel pour cette année ?**

Les enseignantes sont en train de planifier l'achat de matériel de sport et le renouvellement de certains jeux de cour. Le projet pourra être présenté à l'association, l'école complètera financièrement si le budget dépasse les possibilités d'investissement d'ASPAREL.

## **12-Travaux, équipements et besoins**

### **Réhabilitation de l'école, où en est-on ?**

La mairie priorise ce projet qui sera discuté au budget 2023 car c'est la plus vieille école de la commune. Les contraintes budgétaires sont en augmentation (+500% d'augmentation du budget énergétique sur la commune), malgré les subventions de l'état.

Les différentes réparations demandées ne sont pas de suite réalisées dans l'attente de cette réhabilitation. Cependant les parents regrettent fortement que certaines interventions n'aient pas lieu pour améliorer les conditions de vie des élèves et du personnel dans l'attente de ce projet de réhabilitation qui n'aboutit jamais. Certaines solutions pourraient être trouvées à moindre frais pour palier à des problématiques récurrentes (canicule dans les locaux en été).

La mairie précise que des moyens financiers doivent être alloués à l'école pour financer des travaux, mais que pour l'instant aucun budget n'est prévu à cet effet.

### **Cour de récréation et plantations**

La cour avait été embellie par des plantations au printemps mais certains arbres sont déjà morts, quand va-t-on nous les remplacer ?

Des groupes de travail sur la végétalisation, l'accessibilité à vélo des écoles, et l'aménagement des cours vont être mis en place par la mairie avec la participation des parents, des enseignants, sur les deux prochaines années.

Le budget servant à financer le remplacement du panier de basket mais qui n'est pas utilisé à l'école maternelle, peut-il être utilisé pour l'achat d'une cabane ?

Ce n'est pas le même budget. Pas de réponse claire pour ce transfert d'achat.

**Questions des parents d'élèves :** isolation de l'école...gestion de la chaleur...verrière dans le nouveau bâtiment, quelles solutions ?

Mairie : Ces questions seront traitées lors de la réhabilitation de l'école.

Parents d'élèves : Cependant des solutions ne peuvent-elles pas être trouvées à court terme ? Des températures au-delà de 35°C ont été relevées en fin d'année scolaire

2022. La verrière pourrait être par exemple équipée de voilage, de film, ou les vitres recouvertes de peinture blanche pour diminuer l'effet de serre.

Les parents demandent si des climatisations portatives peuvent être utilisées, notamment pour le petit dortoir.

Mr Planchon doit étudier les questions car il est effectivement conscient que ces températures sont trop élevées pour de jeunes enfants.

### **Chauffage :**

Température trop élevée dans l'ancien bâtiment. Il faut demander aux services techniques de la réguler.

Pour l'instant la mairie n'a pas choisi d'abaisser la température dans les écoles ni de supprimer l'eau chaude dans les écoles maternelles.

### **Equipements reçus**

8 chaises et 4 tables individuelles, en attente d'une table octogonale.

2 vidéos projecteurs + 2 ordinateurs portables

Abonnement à l'ENT école d'une valeur de 45€ par école et par an.

### **Travaux réalisés :**

Installation de 2 vidéos projecteurs cl 3 et 7 avec l'ordinateur associé. Maintenant 4 classes sont équipées.

Pendant les vacances de Toussaint films occultants mis en place en salle de motricité des 2 bâtiments et dans les toilettes des enfants du nouveau bâtiment.

### **Equipements en attente :**

- Rideaux dans les classes 2,3,6,7, pour favoriser un temps calme et permettre l'endormissement des élèves : des rideaux ont été commandés.
- films occultants cl5 : des rideaux seront installés.
- visiophone côté ALAE. Un professionnel doit joindre l'école afin de faire une étude.
- avancée de toit côté ALAE (protection de la pluie). Ce n'est pas prévu, pas possible avant 2023 mais la mairie peut étudier une avancée en plexiglass.
- portes de placard de certaines classes sont en mauvais état.
- parking à vélo côté ALAE. A traiter lors des réunions sur l'accessibilité des écoles à vélo.
- Pas de réseau internet dans l'ancien bâtiment : il existe une prise Rj45 en classe 7, il faut juste la réactiver au niveau de la baie de brassage.

## **13- Vie de l'école**

**Photo individuelle** a eu lieu le **06/10** puis courant avril aura lieu la **photo de classe**.

**Médiathèque** : les sorties à la médiathèque ont repris.

A l'occasion de la **semaine du goût** : participation d'intervenants : un boulanger de St Lys pour faire des pizzas chez les PS, et des ateliers cuisines ou des activités autour des fruits ou légumes ont été organisés dans toutes les classes sous différentes formes.

**En lien avec le salon du livre** :

- Intervention de l'auteur Tristan Mory illustrateur auprès des classes de PS, PS/MS, MS, MS/GS et GS la semaine du 21/11.

**Ecole et cinéma** : toutes les classes de MS et GS sont concernées. 1<sup>ère</sup> séance le 15/11

**Sortie au cinéma pour les PS** sur Muret le 9/11 : **Opération Père-Noël**

**Piscine** : les séances doivent commencer en janvier mais très peu de parents sont agréés. De nouvelles dates d'agrément ont été proposées. On ne sait pas encore si toutes les classes pourront réaliser cette activité dans l'état actuel des agréments.

Les parents souhaiteraient avoir une liste de tous les parents agréés sur le groupe scolaire afin de demander à tous les parents s'ils sont disponibles pour des séances piscine même si leur enfant n'est pas concerné.

Afin de relancer les parents, l'école mettra un mot dans les cahiers de liaison.

**Noël** : spectacle prévu le 12 décembre 2 séances de 45min 2 en matinée : **Veille aux grains, il fera beau demain** de la compagnie Artémisia.

Le Goûter offert par la mairie sera reconduit, nous le prévoyons pour le vendredi 16/12 car le repas de Noël de la cantine a lieu le 15/12.

Le père-Noël viendra le jeudi 15 décembre au matin.

**Liaison intergénérationnelle** : reprise des échanges avec la maison de retraite en janvier avec toutes les classes de GS et MS/GS autour des jeux de société. Un goûter clôturera chaque séance.

**Sortie scolaire** :

Sortie à la ferme pédagogique de Seissan dans le Gers :

PS le 30/05

PS/MS et MS le 4/04

MS et GS occ le 7 avril.

**Kermesse** : comme d'habitude les enseignantes aideront, la date doit être communiquée par les parents.

**Liaisons GS/CP** : la réunion prévue en octobre a dû être reportée au 28 novembre.

**Questions des parents d'élèves :**

**Chorale, spectacle de fin d'année** : l'équipe envisage de présenter un spectacle de chorale en plein air. La date n'a pas encore été définie, l'équipe réfléchit à la date et l'horaire les plus appropriés

**ENT** en train de se mettre en place dans certaines classes. Cet espace sera utilisé essentiellement en tant que blog. L'ENT ne peut-être à l'école maternelle ce qu'il est au collège ou à l'élémentaire car pas de devoirs, d'emploi du temps...

Par ailleurs, ce sont le plus souvent les ATSEMS sur temps scolaire qui gèrent les cahiers de liaison (collage des mots, gestion des cahiers puis l'enseignante apporte sa réponse en fonction des demandes). Il n'y a pas de personnel particulier qui gère les mails sur temps scolaire, administrativement parlant.

Pour la directrice le passage à l'ENT tel qu'il est proposé est moins intuitif que le blog actuel, pas les mêmes possibilités de rubriques et sous rubriques, elle est dans l'attente des réponses à ses questions.

**ABSENCES** : La directrice est en classe 3 jours par semaine donc la gestion du quotidien n'est pas évidente quand elle est en classe et que le personnel est absent.

Procédure :

La directrice est souvent informée le matin même de l'absence d'un enseignant, qui la plupart du temps, ne peut anticiper son absence. Ensuite elle remonte l'information au secrétariat de l'IEN. La directrice attend ensuite la réponse de la secrétaire de l'IEN, qui l'informe, bien souvent après la fermeture des portes, du remplacement ou non de l'enseignant. Toutes les écoles de la circonscription n'ayant pas les mêmes horaires d'ouverture et la priorité étant donnée aux petites écoles.

La gestion est donc compliquée. Par ailleurs, la directrice ne peut anticiper la longueur des absences puisque cela dépend d'un arrêt médical et que les rendez-vous sont parfois très compliqués à obtenir. C'est souvent après la fermeture de l'école que les informations arrivent.

La gestion se fait souvent au jour le jour mais dès que ce sera dans ses possibilités la directrice donnera l'information.

#### **14-Questions diverses des parents d'élèves:**

**Y aura-t-il un carnaval à l'école ?**

Pas de carnaval prévu. Ce n'est pas une activité pédagogique en soi.

Les enfants pourront-ils venir déguisés sur une demi-journée comme à l'élémentaire ? L'équipe réfléchira à la question cependant pour les enfants qui n'ont pas de déguisement cela risque d'être frustrant.

Pour visiter les cantines, les parents d'élèves doivent en faire la demande à Mr Igor.

La directrice ne voit pas d'inconvénients à ce que les parents d'élèves élus affichent un trombinoscope dans le hall d'entrée.

Le conseil d'école est clôturé à 20h22.